

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Technologie & organisation, couple inséparable de la réussite du décret tertiaire : retours d'expériences des collectivités

Paris, le 24 juin 2021

*La Gestion Technique de Bâtiment (GTB ou BACS<sup>1</sup> en anglais) est une des solutions technologiques à disposition des collectivités pour répondre aux objectifs d'économies d'énergie du décret tertiaire. La technologie est une condition certes nécessaire de succès mais elle n'est pas suffisante : elle doit être accompagnée d'une organisation adéquate. Dans sa dernière étude, le GIMELEC donne la parole aux acteurs territoriaux pour identifier les clés de réussite et formule plusieurs recommandations.*

#### Des retours pas toujours positifs à l'origine de la démarche

En tant que concepteurs de solutions GTB, les adhérents du GIMELEC ont parfois l'occasion de recueillir des retours peu flatteurs. Ces critiques illustrent un constat exacerbé par la vague numérique : le déploiement et l'exploitation d'une technologie doivent être associés à une organisation adéquate. Et qui mieux que les collectivités utilisatrices pour témoigner des conditions de réussite mais aussi des enseignements de leurs échecs ?

#### 4 clés pour réussir

Les témoignages de 10 collectivités et acteurs territoriaux aux quatre coins de la France ont permis d'identifier 4 étapes clés pour piloter efficacement la consommation énergétique de son bâtiment : **organiser et coordonner, s'équiper pour piloter, exploiter en performance et orchestrer dans la durée**.

Selon Guillaume Perrin, chef adjoint du service énergie de la FNCCR : « *La dynamique de suivi de son bâtiment, dans ses performances énergétiques, est essentielle. L'action de la collectivité sur son parc tertiaire permet de passer à l'action mais le suivi est une phase tout aussi importante qui n'est pas à négliger* ».

Et pour chaque étape plusieurs préconisations comme **l'élaboration d'un lot GTB, la mise en œuvre d'un commissionnement de la conception à l'exploitation ou l'exploitation d'un système d'information énergétique par un économiste de flux**.

---

<sup>1</sup> Building Automation & Control Systems

### **Prochaine étape : poursuivre le dialogue**

L'atteinte des objectifs du décret tertiaire, et de son « petit frère » le décret BACS<sup>2</sup>, passe par un dialogue approfondi entre parties prenantes auquel le GIMELEC contribue par cette publication. Une première étape qui en appelle d'autres selon Delphine Eyraud, Déléguée Bâtiments du GIMELEC : *« la réussite de la technologie repose sur une démarche de performance globale embarquant aussi une organisation et une gestion des compétences dédiées, ainsi qu'un suivi performantiel dans la durée. Le rôle des utilisateurs est donc essentiel et incontournable »*.

Retrouvez l'étude « **Etude collectivités : 4 clés pour réussir le décret tertiaire** » sur le site [gimelec.fr](http://gimelec.fr)

**Contact presse : Joël VORMUS – [jvormus@gimelec.fr](mailto:jvormus@gimelec.fr) – 06 12 73 63 00**

---

#### *A propos du GIMELEC*

*Le GIMELEC est le groupement des entreprises de la filière électronumérique en France. Ses 200 membres génèrent 15 milliards d'euros de CA depuis la France et emploient 67 000 personnes en France. Les adhérents conçoivent et déploient les technologies électriques et numériques pour le pilotage optimisé et sécurisé des énergies, des infrastructures, de l'industrie, des bâtiments et de l'électromobilité. A la conjonction de l'électron et de l'octet, l'engagement du GIMELEC en faveur de l'économie circulaire s'inscrit dans une volonté de développement des entreprises en France et à l'international. **Electrique, numérique et écologique, tel est notre futur ! Nous décuplons les énergies.***

---

<sup>2</sup> Décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur